

MAIRIE D'AURIBEAU SUR SIAGNE
Délibération N°09022023/09**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SÉANCE DU 09/02/2023**Date de la convocation :** 30/01/2023**Nombre de conseillers en exercice :** 23**Présents :** 17**Votants :** 23**Absents représentés :** 6**Absent:** 0

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 9 février, le Conseil Municipal d'Auribeau sur Siagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme Michèle PAGANIN.

Étaient présents : Mme PAGANIN – Mme DUVAL – Mme TRENTIN – Mme CHARLEVOL – Mme GUIAUD – Mme MAROT – Mme DELIZY – Mme BOUKOBZA

M. ROUSSEL - M. HEINTZ – M. EININGER – M. DOS SANTOS

M. MERO – Mme LE MOINE – Mme GARENTE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Étaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : M. ROSSI par Mme CHARLEVOL – Mme LE VAN par Mme DUVAL – M. FINOCCHIARO par Mme MAROT – M. DEGORCE par M. EININGER – M. VINCENT par M. MERO – M. CHARBIT par Mme GUIAUD

Secrétaire de séance : Mme Jessica GUIAUD

GESTION DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE :
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Maire rappelle que lors de la séance du 04/11/2022, il avait été décidé de lancer la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile.

Comme cela avait été prévu dans cette délibération, la publicité a été faite le 12/12/2022 dans Nice-Matin (annonces légales), pour une réponse au 12/01/2023.

Une seule réponse a été reçue, de DEP'EXPRESS SARL de Mougins, et la commission de délégation de service public (Commission des achats) après analyse a émis un avis favorable. DEP'EXPRESS SARL répondant à tous les critères du cahier des charges : ouvert 24h/24 et 7 jours/7, renouvellement d'agrément du 30/09/2021 pour 5 ans, avec une expérience dans cette activité depuis juillet 1998 par le gérant, et respect de tarifs réglementés.

Le Maire présente au conseil le projet de convention de gestion de fourrière automobile qui reprend les caractéristiques de fonctionnement du service et conditions d'exploitation. La durée est prévue pour 5 ans.

Le Conseil Municipal ouï le Maire en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de choisir DEP'EXPRESS SARL de Mougins
- **AURORISE** le Maire à signer la convention de délégation de service public de fourrière automobile avec DEP'EXPRESS SARL pour 5 ans
- **DIT** que les tarifs du service de fourrière sont basés sur l'arrêté interministériel du 26/06/2014 (JO du 29/06/2014).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures des membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Jessica GUIAUD
Secrétaire de séance



Michèle PAGANIN
Maire

